ITEM 321 – EDUCATION THERAPEUTIQUE, OBSERVANCE, AUTO-MEDICATION

EDUCATION THERAPEUTIQUE

Projet pédagogique individualisé = ensemble des étapes permettant de mettre en place une approche thérapeutique adaptée au patient, en favorisant son autonomie, ses capacités de décision et ses compétences d'auto-soin
- Essentielle pour tout patient concerné par une maladie chronique (16 millions de patients en France)
- Définit en 1998 par l'OMS, mis en place par la **loi HPST** de **2009**
- Concerne l'ensemble des professionnels de santé : médecins, pharmaciens, paramédicaux…

Education	= Ensemble de pratiques visant à permettre au patient l'acquisition de compétences, afin de pouvoir prendre en charge de manière active sa maladie, ses soins et sa surveillance - **Education à la santé** : règles générales de prévention - **Education à la santé du patient** : vise à optimiser des règles d'utilisation du système de santé par des malades - **Education thérapeutique du patient** : vise à améliorer l'autonomie et la qualité de vie des patients	
Programme pédagogique	= 3 types : - **Programmes d'éducation thérapeutique du patient** : dans toute maladie chronique - **Actions d'accompagnement** : assistance et soutien aux malades et à leur entourage - **Programmes d'apprentissage** : gestes techniques pour l'utilisation d'un médicament ou d'une technique	
	Principes	- Elaborer un **diagnostic éducatif** : point sur la maladie, la sévérité, les comorbidités, dimension sociale et professionnelle, psycho-affective, acceptation de la maladie, croyances, représentations, attentes - Définir un **programme personnalisé d'éducation thérapeutique du patient** : compétences à acquérir - Planifier et mettre en œuvre les **séances d'éducation thérapeutique collectives** et/ou **individuelles** : contenus des séances, méthodes et techniques d'apprentissage… - **Evaluation individuelle** : apprentissage du patient
	Compétences à développer	- Compétences **d'auto-soins** : modification de l'effet de la maladie sur sa santé - Compétences **d'adaptation** : permettant de s'adapter et d'adapter ses traitements selon la situation - Compétences **de sécurité** : dépister et prendre en charge les situations à risque
	Efficacité	- **Comportemental** : acquisition des compétences d'auto-soins, d'adaptation et de sécurité - **Cognitif** : amélioration des croyances erronées, des préjugés et des connaissances - **Médical** : amélioration de paramètres liés à la maladie (paramètre de suivi biologique…) - **Autonomie** et **sécurité** : réduction des effets indésirables des traitements, des rechutes et complications de la maladie, du recours aux urgences ou aux hospitalisations - **Global** : amélioration de la qualité de vie, réalisation de projet de vie

OBSERVANCE

Observance = degré de concordance entre le comportement du patient et les recommandations des soignants : prescription et suivi thérapeutique, mesures hygiéno-diététiques, suivi médical…
- Comprend : - **Adhésion** au traitement : adoption des règles de prises médicamenteuses proposées
- **Maintenance** du traitement : durée effective de prise médicamenteuse sans écart significatif par rapport à la prescription initiale

→ La non-observance concerne entre **20 et 70% des patients**

Facteurs influençant	Facteurs d'observance	- Traitement d'administration simple - Traitement de courte durée - Traitement bien toléré - Traitement efficace - Compréhension des bénéfices attendus, des modalités de prise, des risques d'effet indésirable et des modalités de surveillance
	Facteurs de non observance	- Nature de l'affection traitée : notamment affection asymptomatique - Complexité de la stratégie thérapeutique : galénique non adaptée, horaires, durées… - Mauvaise tolérance du traitement - Problèmes physiologiques présentés par le patient : grand âge, troubles sensoriels, troubles mnésiques, difficultés motrices ou de coordination… - Degré de motivation - Non-compréhension des objectifs du traitement - Implication des soignants - Absence de prise en charge des soins et traitements par les assurances publiques ou privées - Stress, dépression, anxiété des patients

AUTO-MEDICATION

Automédication = utilisation par des personnes, hors prescription médicale, pour elles-mêmes ou pour leurs proches, de leur propre initiative, de médicaments accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces ± assistance et conseils du pharmacien
- Concerne **85%** de la population française (35€/an en moyenne)
- Représente **7,5%** du marché pharmaceutique en France, pour 2 milliards d'euros

Accès	= **Médication officinale** : médicaments disponibles sans ordonnance	
	Via une demande au pharmacien	= A demander au pharmacien au comptoir : majorité des médicaments d'automédication - Remboursable ou non par la sécurité sociale
	En accès direct	= En accès-libre dans la pharmacie : - Liste : - **Médicaments allopathiques** - **Médicaments homéopathiques** - **Médicaments à base de plante** - Non remboursable par la sécurité sociale
	Armoire à pharmacie	= Médicament possédé par le patient, réutilisé hors prescription
Bon usage	Automédication responsable	- Traitements de symptômes courants et bénins : fièvre, douleur modérée, rhume… - Traitement de courte durée - Privilégier les spécialités simples (un seul principe actif) - Respect des exigences de sécurité - Consultation médicale en cas de persistance des symptômes - Informer son médecin de toute automédication - Conseils du pharmacien d'officine - Information du patient : brochure de l'ANSM, notices des médicaments
	Automédication non responsable	- Utilisation de médicaments antérieurement prescrits sur ordonnance : antibiotique… - Traitement de longue durée - Automédication non déclarée au médecin ou au pharmacien - Consommation médicamenteuse inadaptée, sans respect des modalités d'administration - Utilisation de médicaments inconnus : conseillés ou transmis par l'entourage, achetés sur Internet - Automédication lors de la grossesse et chez l'enfant en bas âge
Risque	Accident médicamenteux	- **Mésusage** : erreur de posologie, administration à un enfant d'une forme pour adulte, durée de traitement trop courte ou trop longue, arrêt brutal d'un médicament, non-respect des contre-indications ou précautions d'emploi, utilisation de médicaments périmés - **Effet indésirable** : hémorragie sous aspirine, somnolence sous anti-histaminique… - **Interaction médicamenteuse** : association à risque, diminution de l'absorption (anti-acides…) - **Risque iatrogénique pendant la grossesse** : aspirine > 24 SA… - **Evolution vers une pharmacodépendance** : antitussif à base de codéine… - **Surdosage médicamenteux** : prise de 2 médicaments contenant du paracétamol…
	Autres risques	- Retard au diagnostic d'une urgence vitale (infarctus, infection…) - Retard de diagnostic et traitement inadapté d'une pathologie chronique (asthme…) - Complication d'une affection bénigne - Accident de la voie publique : somnolence… - Réactions positives aux tests antidopage chez le sportif
	Sujet à risque	- Femme enceinte ou allaitante - Allergie médicamenteuse connue - Enfant < 12 ans - Sujet âgé > 75 ans - Maladie chronique : hépatique, cardiaque, rénale, diabète…